

Marseille, le 13 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-François BRANDO, vice-président de la CCI Marseille Provence, Didier REAULT, président du conseil d'administration du Parc national, François BLAND, directeur du Parc national des Calanques, ont signé mardi 13 octobre 2015 une convention de partenariat entre la CCI Marseille Provence et le Parc national des Calanques.



Une convention autour d'objectifs partagés

La CCI Marseille Provence a très tôt soutenu la création du Parc national des Calanques dans lequel elle voit un outil remarquable de rayonnement et d'attractivité offrant à la métropole une visibilité nationale et internationale renforcée. A ce titre, la CCIMP est représentée au conseil d'administration du Parc au sein duquel elle dispose d'un siège.

Au-delà de ce lien institutionnel, les orientations stratégiques du Parc national des Calanques convergent avec celles de la CCIMP en matière d'appui au développement durable des filières et acteurs économiques, de promotion des activités éco-responsables au sein des périmètres du Parc et de valorisation de l'image du territoire métropolitain.

Forts de leurs valeurs respectives et d'objectifs partagés, le Parc national et la CCI Marseille Provence ont souhaité renforcer leur partenariat par la mise en œuvre conjointe d'un programme d'actions conciliant développement économique et respect des patrimoines et des usages.

L'objectif est d'entraîner une mobilisation vers l'excellence environnementale.

Un rapprochement pour concilier protection environnementale et développement économique

Dans le cadre du dispositif de suivi et d'évaluation de mise en œuvre de la charte (projet de territoire fixant notamment les grands objectifs et les orientations de protection des patrimoines du territoire), le Parc national élabore un programme d'actions triennal qui définit les actions opérationnelles à conduire sur son territoire.

A travers la convention de partenariat, le Parc national s'engage à associer la CCIMP dans les différentes phases d'élaboration et de suivi de mise en œuvre de ce premier programme d'actions, qui couvre la période 2015/2017.

La CCIMP appuiera le Parc national en assurant un relais d'informations et en facilitant les échanges entre le Parc national et les opérateurs économiques. En outre, au regard de ses missions statutaires et de son implication dans la mise en œuvre du projet de territoire, la CCIMP appuiera techniquement l'établissement public du Parc national, en mettant à disposition l'expertise nécessaire à l'élaboration et à la réalisation des différents projets. A cette fin, la CCIMP s'engage à :

- Accompagner les opérateurs économiques du territoire du Parc national (agences, hébergeurs, armateurs, restaurateurs...) en vue de l'attribution de la marque commerciale *Esprit parc national*,
- Relayer aux entreprises existantes ainsi qu'aux activités nouvellement installées sur les périmètres d'intervention du Parc, les connaissances nécessaires relatives aux réglementations spéciales des espaces terrestres et marins du cœur du Parc, et à la transition écologique vers un développement durable.
- Sensibiliser les entreprises situées sur le bassin versant du Parc national afin de réduire, voire de supprimer lorsque cela est possible, les pollutions du cœur marin et de l'aire maritime adjacente. Cette action s'inscrit en cohérence avec celles programmées dans le cadre des démarches de contrat d'agglomération, de contrat de baie de la métropole marseillaise et de contrat de rivière de l'Huveaune, validées par les instances de bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en juin 2015.
- Appuyer le Parc national dans ses réflexions stratégiques et méthodologiques sur l'évaluation de l'impact socio-économique de ses actions sur son bassin de vie. Cette démarche prospective se fondera notamment sur le retour d'expériences des études menées par d'autres parcs nationaux en vue de mesurer les retombées économiques (flux économiques et emplois) et la valeur sociale (image et valeur patrimoniale).

Quelques exemples de projets

Le Parc national des Calanques et la CCIMP ont identifié plusieurs « grands chantiers » de nature partenariale ou réglementaire en lien avec les acteurs économiques du territoire pour fonder leur premier partenariat. A titre d'exemple, on peut citer :

- Le déploiement de la marque commerciale *Esprit parc national Calanques* (www.espritparcnational.com) ;
- L'encadrement de l'activité de transport de passagers pour la visite des Calanques dans le cœur marin du Parc national ;
- La création et l'animation d'un observatoire de la qualité des eaux du Parc national (action Contrat de baie de la métropole marseillaise).